



Suivi de l'évolution de la gouvernance foncière en vue d'éclairer la réforme du droit au Cameroun

Note méthodologique

SOMMAIRE

Liste des acronymes et abréviations	4
Liste des figures	4
Introduction	5
<i>La réforme du droit foncier dans un contexte en mutation</i>	<i>5</i>
<i>Le rapport annuel LandCam : ce dont il s'agit et comment il contribue au processus de réforme</i>	<i>6</i>
Composante 1 : Les sites pilotes	7
<i>Critères de sélection des sites</i>	<i>7</i>
<i>Aperçu des sites pilotes</i>	<i>8</i>
1. La zone forestière (Département de l'Océan, autour de Kribi).....	8
2. Les aires protégées dans une forêt tropicale dense (réserve du Dja, autour de Meyomessala)	10
3. La plaine inondable de Waza-Logone, dans la région de l'Extrême-Nord	13
Composante 2 : Un accent particulier sur les thèmes prioritaires de la gouvernance foncière du niveau local au niveau national	15
Composante 3 : Suivi au niveau national	16
<i>Les dix points à suivre au niveau national</i>	<i>16</i>
Le Projet	18

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AUF&G	: Cadre et Directives de l'Union Africaine sur la Politique Foncière en Afrique
CED	: Centre pour l'Environnement et le Développement
FSC	: Conseil de gestion forestière
HEVECAM	: Hévéa Cameroun
IIED	: Institut international pour l'Environnement et le Développement
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
ONG	: Organisation non-gouvernementale
RELUFA	: Réseau de Lutte contre la Faim
SAO	: Société Agricole de l'Océan
SOCAPALM	: Société Camerounaise de Palmeraies
SUDCAM	: Sud Cameroun Hévéa S.A.
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
VGGT	: Directives volontaires pour une gouvernance responsable des Terres

LISTE DES FIGURES

Figure 1	: Carte du site pilote de l'Océan	10
Figure 2	: Carte du site pilote du Dja	12
Figure 3	: Carte du site pilote du Nord	14

INTRODUCTION

La réforme du droit foncier dans un contexte en mutation

La dernière grande réforme du droit foncier au Cameroun remonte à 1974, année au cours de laquelle le gouvernement promulgua une série d'ordonnances sur le régime foncier, dont les directives d'application ont suivi en 1976. A cette époque, la population nationale représentait un tiers de sa taille actuelle et le pays accueillait un nombre relativement faible d'investissements impliquant le foncier. L'aménagement du territoire n'était pas considéré comme une tâche politique urgente et les conflits fonciers entre acteurs extérieurs et communautés locales étaient rares.

Le contexte national a, depuis lors, considérablement changé. En 1995, un nouveau plan de zonage forestier a fourni une représentation spatiale des domaines forestiers établis dans la loi forestière de 1994, désignant des zones protégées et des zones pour les concessions forestières, les titres d'exploitation à petite échelle et les forêts communautaires. Les révisions du code minier en 2001, 2010 et 2016 ont ouvert la voie à un nombre croissant d'investissements dans le secteur. Entre 2000 et 2012, le nombre de permis industriels (exploration et exploitation combinées) est passé de 2 à 171. Ils représentent aujourd'hui environ un tiers du territoire du Cameroun, bien qu'il y ait peu d'activités réelles d'exploitation dans ce secteur au cours des dernières années.

La demande de concessions foncières pour l'agro-industrie a également augmenté, même si le nombre de contrats de concessions signés reste faible, par rapport au nombre d'investissements annoncés. La taille des concessions foncières octroyées depuis seulement 2008 est pratiquement égale à la moitié de la superficie totale des concessions foncières en cours d'exploitation au début des années 2000. Parmi les autres formes d'investissements reposant sur la terre figurent les grands projets d'infrastructure, la création (ou une gestion plus efficace) des aires protégées, les compensations environnementales, et les « concessions carbone » proposées.

En outre, la législation camerounaise sur les terres et les ressources naturelles est fragmentée et affectée par des incohérences : les lois sur les ressources naturelles contiennent des dispositions relatives à la gestion des terres qui peuvent ne pas être pleinement conformes aux dispositions pertinentes de la législation foncière. Le défi majeur auquel est confronté le Cameroun est d'assurer une gouvernance appropriée de la terre et des ressources naturelles, que se partagent une diversité d'acteurs selon une réglementation parfois dépassée.

Le Cameroun présente la particularité d'avoir au même moment un processus de réforme de toutes les lois relatives à la gestion des principales ressources naturelles (forêts, mines, foncier). Cette situation offre une occasion unique d'accroître la cohérence et la complémentarité entre ces lois sectorielles, et d'accroître l'efficacité globale de la gouvernance des terres et des ressources au Cameroun. Le choix fait par le gouvernement camerounais de solliciter formellement des propositions d'acteurs non-étatiques pour la réforme du droit foncier donne l'occasion à la société civile et aux communautés locales de soumettre des suggestions au Ministère en charge des questions foncières.

Le rapport annuel LandCam : ce dont il s'agit et comment il contribue au processus de réforme

Le projet LandCam est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par un consortium d'organisations dirigé par le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED), le Réseau de Lutte contre la Faim (RELUFA) et l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED). Il vise à améliorer la gouvernance foncière au Cameroun en favorisant le dialogue sur la réforme du droit foncier entre les acteurs locaux dans des sites pilotes, ainsi qu'au niveau national. LandCam gère également un programme de petites subventions pour soutenir la recherche et l'action dans diverses régions du Cameroun. Lesdites subventions servent à capter les innovations en matière de gouvernance foncière, de promotion des droits fonciers des communautés et de génération de propositions pour la réforme en cours. Il est en outre question d'élargir le nombre d'acteurs de la société civile travaillant sur les questions de gouvernance foncière à travers le pays, et d'améliorer la visibilité de leur travail.

Afin d'éclairer le débat public sur les réformes du droit foncier et de la législation sur les ressources naturelles au Cameroun, LandCam propose et soutient :

- La recherche-action dans trois « sites pilotes », basée sur un dialogue multipartite au niveau local pour améliorer la gouvernance locale et générer des données pour l'élaboration des politiques nationales ;
- Des réponses aux possibilités de recherche thématique sur la gouvernance des terres et des ressources naturelles ; et
- Un mécanisme de suivi pour surveiller l'évolution du contexte de la gouvernance foncière :
 - o Au niveau local, par le biais méthodes de recherche conçues pour répondre à l'évolution des besoins des parties prenantes locales et aux débats sur les politiques nationales ; et
 - o Au niveau national, en suivant l'évolution des politiques à la lumière d'indicateurs fondés sur les engagements juridiques internationaux, notamment : les Directives Volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale; le Cadre et les Directives de l'Union Africaine sur la Politique Foncière en Afrique ; et les conventions internationales applicables au secteur.

Les principales conclusions de ces trois composantes (engagement dans les sites pilotes, recherche thématique au niveau local, suivi des politiques au niveau national) sont intégrées dans un rapport annuel destiné à nourrir le dialogue sur les politiques nationales. Chaque année, le rapport comprendra des recommandations claires pour une gouvernance plus efficace, inclusive et transparente des terres et des ressources, et il sera présenté lors d'une rencontre au Parlement.

A l'image des sources dont il tire matière, le rapport annuel sera articulé en trois grandes sections :

- Les enseignements issus des travaux dans les trois sites pilotes, en disséminant les leçons tirées d'une année à l'autre ;
- Une recherche thématique spéciale sur l'évolution de la gouvernance foncière du niveau local au niveau national, centrée sur un thème spécifique qui variera chaque année ;
- Le suivi systématique de l'évolution de la politique foncière nationale, au moyen d'une grille d'évaluation et de commentaires connexes.

Ce premier rapport annuel développe l'approche méthodologique que le projet suivra pour mettre en œuvre ces activités. Il ne traite pas des questions méthodologiques concernant les activités de LandCam autres que celles énumérées ci-dessus, y compris le dialogue politique au niveau national, le programme de petites subventions, d'autres travaux de recherches et les activités de sensibilisation et de communication.

COMPOSANTE 1 : LES SITES PILOTES

Dans chaque site pilote, LandCam soutient le dialogue multi-acteurs sur les principaux défis de gouvernance foncière auxquels sont confrontés les acteurs locaux, et sur les stratégies actuelles ou potentielles visant à relever ces défis. Les dialogues visent deux objectifs :

- Aider les acteurs locaux à identifier des solutions aux problèmes locaux liés à gestion locale de la propriété foncière, contribuant ainsi à améliorer la gouvernance foncière à ce niveau ;
- Générer des idées et des réflexions ascendantes fondées sur l'expérience de terrain pour des réformes pertinentes du droit au niveau national.

Pour chaque site pilote, le projet a sélectionné une zone géographique abritant généralement de multiples formes et initiatives d'utilisation des terres, ce qui a permis une prise en compte holistique des multiples forces qui exercent les pressions sur les terres (les concessions agro-industrielles et forestières, les grands projets d'infrastructures, la conservation de la biodiversité, l'agriculture familiale). Les activités de chaque site devraient durer au moins trois ans, ce qui permettra de suivre les évolutions de la gouvernance foncière sur le terrain d'année en année. Les informations recueillies sur les sites pilotes seront résumées dans une section du rapport annuel qui leur sera consacrée.

Critères de sélection des sites

Les critères de sélection des sites intègrent des considérations méthodologiques et pragmatiques :

1. **La diversité culturelle, géographique et socio-économique du Cameroun** - L'un des principaux défis du processus de réforme foncière en cours, et d'autres réformes liées aux ressources naturelles, est la grande diversité écologique et culturelle du Cameroun. Il est très difficile d'élaborer une politique suffisamment prescriptive pour atteindre des objectifs politiques concrets, tout en étant suffisamment souple pour permettre aux divers régimes fonciers coutumiers de se développer. Bien qu'ils ne soient pas nécessairement représentatifs de l'ensemble des situations infra-nationales, les sites LandCam devraient permettre de mieux comprendre les divers contextes fonciers au Cameroun.
2. **Les questions thématiques de gouvernance** - Chacun des sites répond à une ou plusieurs questions cruciales dans la gouvernance foncière au Cameroun, et générera des enseignements pour la réforme foncière.
3. **Les requêtes des décideurs** - Les administrations publiques impliquées dans le processus de réforme foncière en cours ont jusqu'à présent exprimé leur intérêt à recevoir des contributions techniques dans certains domaines thématiques, notamment : i) les indemnisations pour des expropriations pour cause d'utilité publique ; ii) les solutions aux conflits agro-pastoraux ; iii) la cohabitation entre droit foncier coutumier et droit positif ; et iv) les investissements portant sur la terre. Les sites permettront d'explorer ces questions.
4. **Les partenariats avec la société civile** - LandCam travaille en synergie avec d'autres organisations de la société civile. La sélection des sites reflète les partenariats, formels et informels, établis avec les groupes opérant sur les sites.

5. **La demande communautaire** - LandCam tient également compte des besoins exprimés et des demandes de collaboration formulées lors de la sélection de villages ou de communautés spécifiques.

Aperçu des sites pilotes

LandCam travaille sur trois sites pilotes. Le niveau d'intervention sur les sites est susceptible de varier avec le temps. Les trois sites pilotes (l'Extrême Nord du Cameroun, le Département de l'Océan et le Dja) font l'objet de multiples utilisations du sol, traitent de multiples questions thématiques et représentent des enjeux importants pour les groupes vulnérables. La sélection a été faite afin de représenter autant que possible la diversité écologique et culturelle du Cameroun, et de refléter la diversité des défis de la gouvernance foncière dans le pays. Les informations ci-dessous présentent, pour chacun des sites, les caractéristiques principales, et l'axe thématique pertinent, qui sera affiné sur la base d'une consultation approfondie des acteurs locaux.

1. **La zone forestière (Département de l'Océan, autour de Kribi)** - focus sur les investissements fonciers, incluant le genre, les peuples autochtones et l'indemnisation.

La construction du port en eau profonde et l'expansion des plantations agro-industrielles et des concessions forestières existantes ont créé une pression croissante sur les terres et impulsé une nouvelle dynamique dans les conflits d'utilisation des terres. Cette zone abrite également des communautés indigènes Bagyeli, dont les droits d'usage ne sont généralement pas pris en compte lors de l'attribution des concessions de ressources naturelles, mais dont les moyens de subsistance ont été fortement compromis en raison de ces pressions croissantes sur les terres. En outre, le Gouvernement a financé ou autorisé le développement de nombreux grands projets d'infrastructure et l'expansion des plantations agro-industrielles dans la région. Certains de ces projets ont fait l'objet de controverses concernant le paiement des indemnisations aux victimes.

Au rang des spécificités de ce site pilote, l'on compte le développement rapide d'une zone exposée à plus d'un siècle d'exploitation des ressources naturelles (exploitation forestière intensive, agro-industries, pêche), de conservation et de tourisme. Ces dernières années, la zone devient progressivement le principal port d'entrée pour le Cameroun, le Tchad, la République Centrafricaine, le nord du Congo, la Guinée Equatoriale et le Gabon, avec le port en eau profonde de Kribi, dont le tirant d'eau est supérieur à celui du port de Douala. En plus de ce développement, la région accueille également une variété d'investissements fonciers, générant une raréfaction croissante des terres.

Dans ce site, l'accent sera mis sur les zones suivantes :

1. Le parc national de Campo-Ma'an, et en particulier la participation des communautés voisines Bagyeli à la gestion du parc ;
2. La zone d'Akom 2, avec une raréfaction des terres et les implications pour les communautés Bagyeli vivant sur les espaces revendiqués comme terres coutumières par les groupes Bantou ;
3. Les concessions d'hévéa d'HEVECAM, y compris les extensions ;
4. Les concessions de la SOCAPALM pour l'hévéa et le palmier à huile ;

5. La concession cacaoyère de la SAO ;
6. Les communautés déplacées/affectées par les grands projets d'infrastructure (y compris les conflits intra et inter communautaires). Une attention particulière sera accordée aux impacts cumulatifs des multiples projets dans la région.

LandCam étudiera les pressions foncières et la spoliation auxquelles sont confrontées les communautés et leurs conséquences distinctives (autochtones et non autochtones, hommes et femmes, jeunes et par nature des principales activités économiques des membres des communautés). LandCam facilitera également des dialogues entre investisseurs et communautés en mettant l'accent sur la prise en compte des points de vue des groupes les plus défavorisés comme les femmes et les peuples autochtones.

La carte ci-dessous illustre quelques-uns des nombreux investissements fonciers et terroirs communautaires dans le Département de l'Océan. Il s'agit notamment :

- i. D'une grande diversité d'acteurs, des communautés locales aux multinationales ;
- ii. Des pressions foncières résultant d'importants investissements touchant à la terre et impliquant des entreprises multinationales et nationales :
 - a. **Des sociétés d'exploitation forestière** - Allant d'une ancienne exploitation certifiée FSC à de petits permis (connus sous le nom de vente de coupe) ayant des normes sociales et environnementales très faibles, ainsi qu'à des forêts communales.
 - b. **Des sociétés minières** - Dans la phase initiale d'exploration ou, dans le cas de Sinosteel, dans la négociation active d'un permis d'exploitation ;
 - c. **Des permis d'exploitation pétrolière offshore.**
 - d. **Des concessions foncières pour l'agriculture à grande échelle** - Deux anciennes entreprises publiques, aujourd'hui privatisées et détenues par un consortium européen et une entreprise chinoise. Il y a également des plantations nouvellement établies (Biopalm et SAO), accordées dans la nouvelle vague de demandes de concessions foncières dans les années 2000.
 - e. **L'oléoduc Tchad-Cameroun.**
 - f. **Le développement des grandes infrastructures** - Construction d'une route et du nouveau port en eau profonde de Kribi, tous deux réalisés par une société chinoise, grâce à un prêt de Exim-Bank China.
- iii. De nombreux processus de compensation en cours dans la région à la suite des nombreux projets menés dans le Département de l'Océan, qui offrent à LandCam une occasion unique d'apprentissage en termes d'évaluation de la conformité de ces processus à la législation applicable, aux dispositions contractuelles pertinentes, et aux engagements internationaux de l'État. L'analyse de ces processus permettra également de tirer des leçons qui pourront être utilisées dans la conception d'un ensemble de propositions pour la réforme foncière.
- iv. De la spéculation foncière, étant donné l'importance économique croissante de Kribi en tant que zone touristique et centre économique majeur.
- v. De la pénurie de terres induite par les investissements, la croissance démographique et la présence d'une aire protégée, le parc national Campo-Ma'an, et d'un projet d'aire marine protégée.

- vi. De la grande diversité de la population, avec des communautés autochtones Bagyeli et des groupes Bantou sédentaires qui mènent un large éventail d'activités de subsistance, notamment l'agriculture, la pêche, la chasse et la cueillette. Il y a également des milliers de migrants plus ou moins récents, attirés par les opportunités économiques offertes par les plantations et les chantiers de construction dans le département de l'Océan.

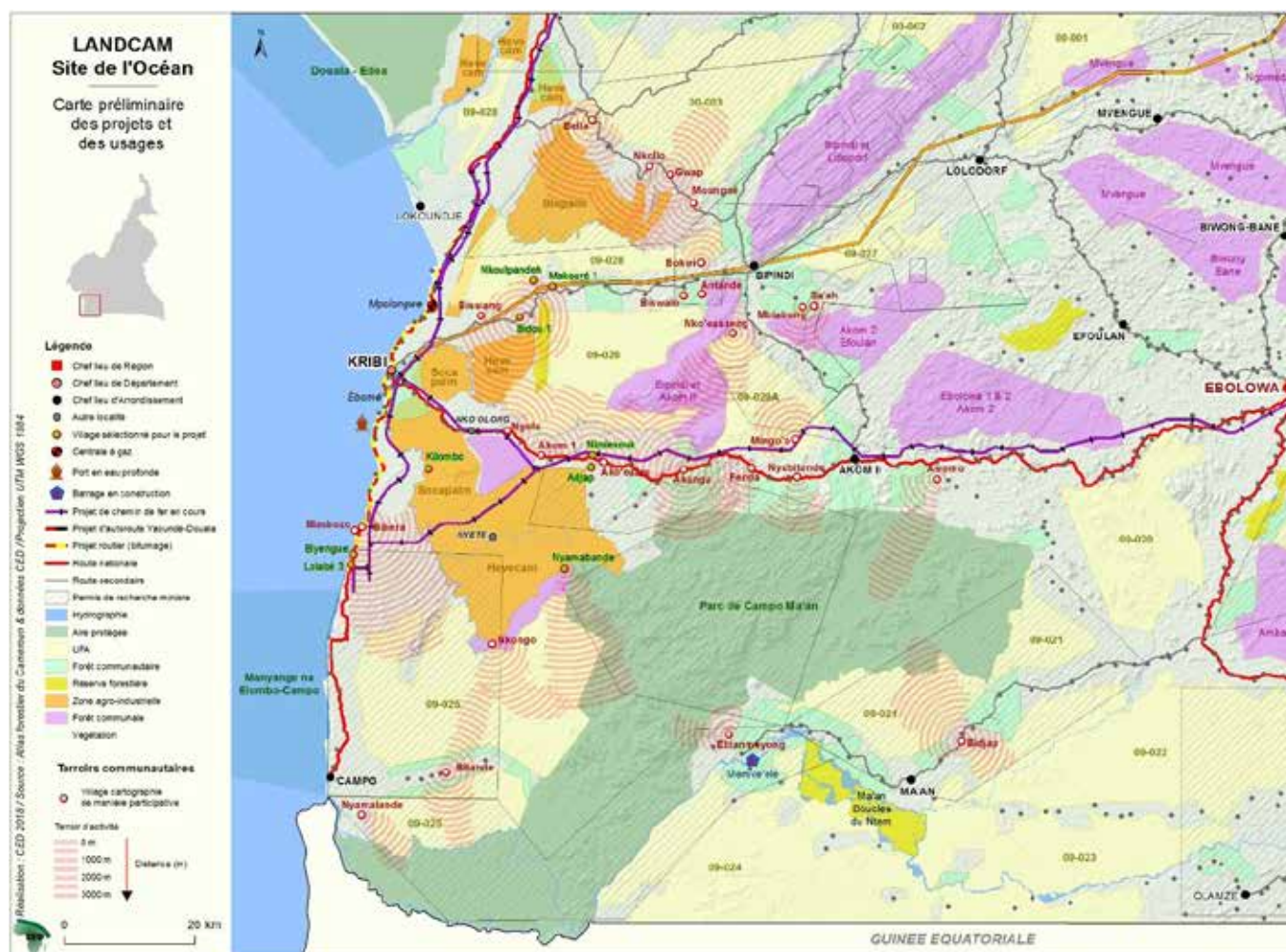


Figure 1: Carte du site pilote de l'Océan.

Cette carte montre tous les investissements fonciers sur le site, l'emplacement des villages et le terroir traditionnel de certaines des communautés. Le projet vise à cartographier les espaces de tous les villages pilotes.

2. Les aires protégées dans une forêt tropicale dense (réserve du Dja, autour de Meyomessala) - intérêt pour les liens entre les investissements agro-industriels, la conservation de la biodiversité et la gouvernance foncière.

La réserve du Dja est l'une des plus anciennes aires protégées d'Afrique centrale. C'est un site du patrimoine mondial de l'UNESCO en raison de la valeur universelle de sa riche biodiversité. Elle abrite également des espèces emblématiques, comme les grands singes et autres grands mammifères. Pourtant, de nombreuses organisations, dont l'UICN, Greenpeace et l'UNESCO elle-

même, se sont inquiétées du développement des infrastructures, des projets miniers envisagés, de l'expansion agro-industrielle et du braconnage en tant que menaces majeures pour l'intégrité du Dja. Comment protéger les grands singes, promouvoir les moyens de subsistance et sécuriser le régime foncier communautaire dans un tel sanctuaire de la biodiversité ?

Les spécificités de la région, dont beaucoup figurent sur la carte ci-dessous, sont les suivantes :

- i. La présence de Sudcam, la multinationale qui contrôle la plus grande superficie concédée par l'Etat du Cameroun dans la récente vague d'acquisitions foncières internationales à grande échelle.
- ii. L'existence de la plus ancienne aire protégée du Cameroun, la réserve naturelle du Dja, classée patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, qui fait partie d'un ensemble de points névralgiques de biodiversité dans la zone du Tridom qui s'étend sur le Gabon et la République du Congo.
- iii. La proximité du plus grand bloc de forêt tropicale du Cameroun récemment alloué aux sociétés forestières, d'environ 0,9 million d'hectares.
- iv. La route Ouessou-Sangmélina, en construction grâce à un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD), et nécessitant le paiement des compensations aux communautés pour les destructions de leurs moyens de subsistance.
- v. La présence de communautés aux pratiques culturelles, historiques et de subsistance diverses, y compris les communautés autochtones Baka.
- vi. La présence de concessions forestières privées, de grande et petite tailles, et de forêts communales.
- vii. La présence de permis d'exploration minière et d'exploitation minière à petite échelle.
- viii. Les projets d'infrastructure, dont une grande centrale hydroélectrique et une cimenterie.

Les activités de ce site seront axées sur :

- i. L'institutionnalisation d'un dialogue entre les communautés et les acteurs de la zone (les gestionnaires de la Réserve du Dja, et les principaux investisseurs tels que Sud Hévéa).
- ii. Le renforcement des capacités des communautés et des autres acteurs étatiques et non étatiques afin qu'ils contribuent efficacement à la mise en œuvre du dialogue.
- iii. Le renforcement des capacités des acteurs locaux afin qu'ils puissent s'engager efficacement dans les processus de gestion locale (consultation, participation).
- iv. La mise à l'essai d'outils qui renforcent la sécurité foncière au niveau local.

Les activités de recherche de ce site porteront sur les questions spécifiques suivantes :

- i. Quels sont les impacts des grandes concessions foncières sur la biodiversité de l'aire protégée et de la zone tampon (faune sauvage, moyens d'existence des communautés, flore, habitats), en particulier sur la présence des grands singes et de leurs habitats et sur les dimensions spatiales de l'accès/utilisation des ressources naturelles et de l'occupation des terres des communautés ? Quelles sont les leçons à tirer pour le dialogue politique ?
- ii. Comment les processus affectant directement ou indirectement les droits fonciers des communautés sont-ils conformes à la législation, aux dispositions contractuelles, aux engagements internationaux de l'État et aux meilleures pratiques internationales ?

- iii. Comment l'existence d'une forêt communale influe-t-elle sur l'accès des communautés à la terre et sur leurs pratiques de subsistance (agriculture à petite échelle, chasse et cueillette, déforestation) ?

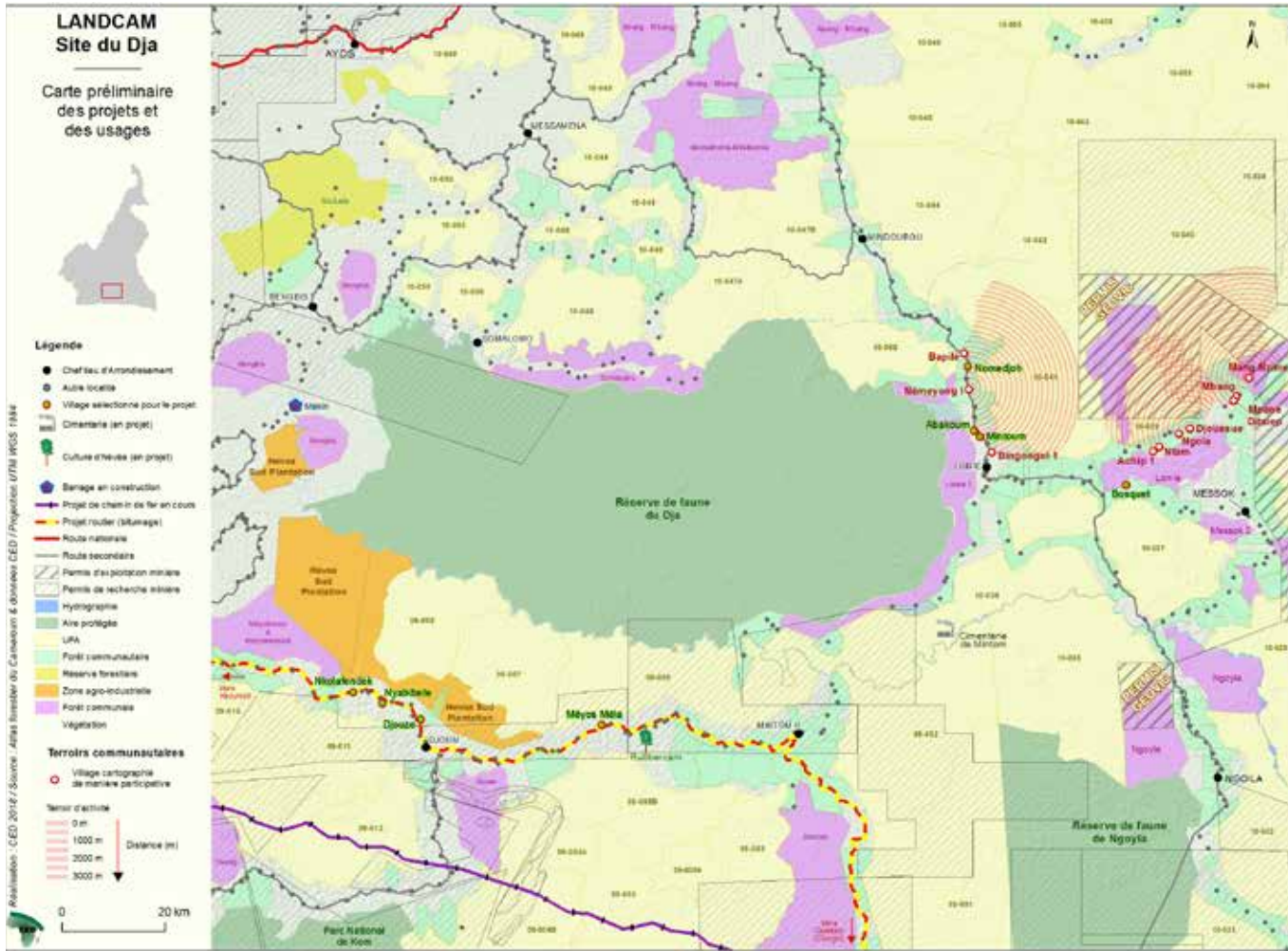


Figure 2: Carte du site pilote du Dja

La carte montre les communautés présentes sur le site, ainsi que les terres ancestrales de certaines d'entre elles, et tous les investissements fonciers dans la région. Le projet vise à compléter les cartes des terroirs traditionnels des villages pilotes de ce site.

3. La plaine d'inondation de Waza-Logone, dans la région de l'Extrême-Nord - Intérêt pour la dynamique migration - droits fonciers

Les activités de ce site seront mises en œuvre par un partenaire local basé dans la partie septentrionale du Cameroun, plutôt que par l'équipe LandCam comme dans les sites pilotes précédents. L'accent sera mis sur la gestion des terres dans un contexte de reconstruction post-conflit, de la désertification/sécheresse et de la dynamique de gestion des terres entre éleveurs nomades et agriculteurs. La recherche-action dans ce domaine portera également sur les questions d'accès à la terre pour les femmes et autres couches vulnérables de la population.

Les trois caractéristiques suivantes de la gouvernance des terres et des ressources naturelles dans l'Extrême-Nord du Cameroun sont particulièrement importantes pour LandCam.

1. C'est la région la plus peuplée du Cameroun, et aussi la plus exposée aux aléas de la nature, ce qui limite la capacité des communautés à mener efficacement diverses activités de subsistance, dans une cohabitation pacifique entre ses membres (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs), et entre les communautés et les investisseurs extérieurs.
2. La région abrite une diversité de projets fonciers qui contribuent à accroître la pression sur les ressources naturelles dans une zone déjà fortement sollicitée. Actuellement, la migration liée au conflit avec Boko Haram contribue à l'augmentation des pressions foncières. Par ailleurs, le Gouvernement camerounais et ses partenaires au développement ont décidé d'accroître le nombre de leurs interventions dans la zone, à travers l'appui direct aux communautés (agriculture et élevage), la production de coton et la gestion des terres (irrigation, etc.). Ces interventions sont de nature à accroître la productivité des agriculteurs en améliorant la qualité des sols ou en facilitant l'accès aux terres fertiles éloignées, mais elles pourraient aussi accroître la demande de terres par les personnes déplacées ou au sein des communautés existantes.
3. La région abrite également deux permis d'exploitation pétrolières on shore, l'un couvrant la partie camerounaise du Lac Tchad et l'autre chevauchant le tiers septentrional du parc national de Waza. Ils ont tous les deux été accordés à une société chinoise, et on s'attend à ce que la région abrite bientôt un réseau d'oléoducs allant du Niger, et éventuellement du Tchad, pour relier l'oléoduc entre Doba au Tchad et Kribi au Cameroun.
4. Les changements climatiques : la région est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique au Cameroun, avec des températures élevées, l'instabilité des saisons et une sécheresse accrue, qui accentuent la pression sur les régions les moins touchées.

Plus généralement, les différences écologiques, sociales et culturelles avec la partie sud du Cameroun obligent à intégrer les leçons tirées du nord dans tout dialogue politique national. Parmi les autres caractéristiques de la région, mentionnons :

- v. Une longue tradition de cohabitation entre agriculteurs et éleveurs, avec la possibilité de tirer des leçons sur la façon dont cette situation a été gérée dans le passé, et savoir quels sont les défis nouveaux et émergents à cet égard.
- vi. Les déplacements dus aux changements climatiques et aux conflits.
- vii. Les risques pour la sécurité des droits fonciers des communautés résultant de la présence d'investissements importants de l'État ou du secteur privé.

- viii. La demande accrue pour les concessions foncières à grande échelle, y compris de la part d'entreprises étrangères, et la sensibilité écologique de la région, avec une plaine inondable permettant le développement d'activités économiques successives par les communautés tout au long de l'année.

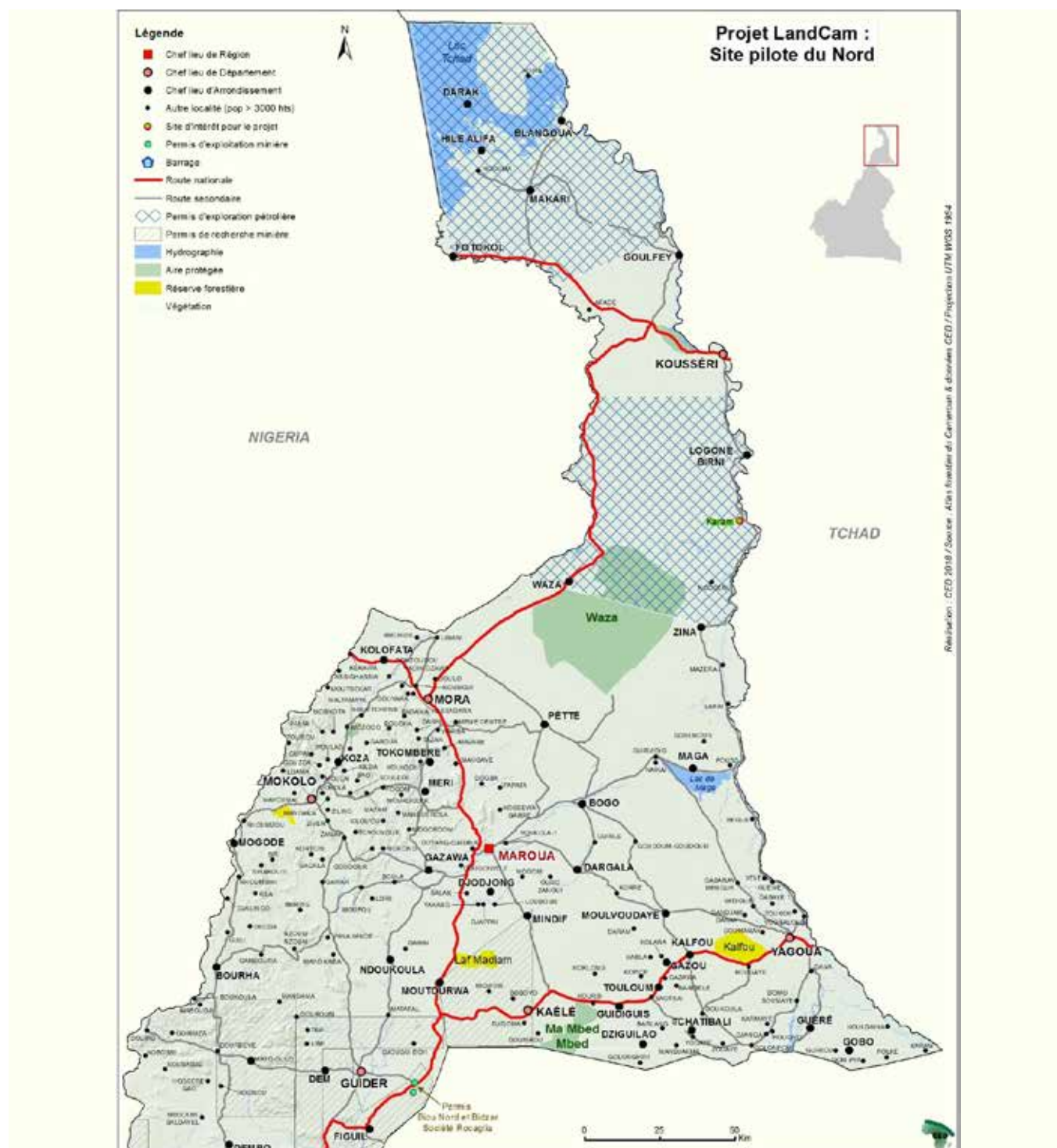


Figure 3: Carte du site pilote du Nord

La carte montre les communautés vivant sur le site, avec les terres ancestrales de certaines d'entre elles, et tous les investissements fonciers dans la région. Le projet vise à compléter les cartes des terres ancestrales des villages de ce site.

COMPOSANTE 2 : UN ACCENT PARTICULIER SUR LES THÈMES PRIORITAIRES DE LA GOUVERNANCE FONCIÈRE DU NIVEAU LOCAL AU NIVEAU NATIONAL

Cette composante consiste à produire des données provenant du terrain sur des questions qui sont particulièrement pertinentes pour l'évolution des débats sur les politiques nationales. La production de preuves repose sur des visites de terrain à des échelles locales pertinentes, ce qui conduit à la production de rapports de recherche ou à des ateliers pour mettre en commun l'expertise, les connaissances ou l'expérience. En fonction de l'évolution des circonstances de la gouvernance foncière et de la réforme des politiques, un thème prioritaire encadrera les activités chaque année, généralement en réponse aux besoins d'apporter des preuves pour alimenter le dialogue national. Les résultats seront intégrés dans une section « thème spécial » du rapport annuel.

Chaque année, LandCam répondra à l'évolution rapide du paysage politique, y compris l'évolution des priorités dans le processus de réforme et les demandes spécifiques d'appui technique de la part de l'administration et d'autres acteurs clés. Cela permettra au projet de saisir les principales opportunités, de mener des recherches et/ou de mobiliser les parties prenantes pour résoudre les questions de gouvernance foncière de manière flexible. L'objectif global de cette approche sera de générer des connaissances sur la gouvernance foncière en dehors des sites pilotes fixes du projet.

Au cours de la deuxième année, par exemple, le projet sera axé sur la question de l'expropriation et de l'indemnisation. Ce choix reflète la priorité accordée à la question de l'expropriation et de l'indemnisation dans le processus de réforme du droit foncier. Les modalités détaillées de cette recherche ont été peaufinées dans le cadre du processus de planification de la deuxième année. D'une manière générale, les activités à intégrer dans le rapport de l'année prochaine ont comporté : i) des visites sur le terrain dans des sites sélectionnés où l'on a pu tirer des enseignements de l'expérience en matière de compensation (par exemple, les barrages de Lom-Pangar, Mekin, Grand Eweng et Memve'ele) ; ii) la capitalisation de la documentation existante, y compris sur l'expérience en matière d'indemnisation dans le cas du pipeline Tchad-Cameroun ; iii) l'identification des propositions de réformes politiques visant à améliorer les processus d'indemnisation au Cameroun.

En dehors des trois sites pilotes, LandCam assurera également le suivi des transactions foncières formalisées dans une zone périurbaine soumise à une forte spéculation foncière : Yaoundé, Douala ou Kribi.

COMPOSANTE 3 : SUIVI AU NIVEAU NATIONAL

LandCam suivra l'évolution des politiques et des pratiques en matière de gouvernance foncière, à la lumière des orientations ou des engagements contenus dans les instruments internationaux applicables. En vue de dresser une liste de dix grandes orientations politiques à suivre, l'équipe LandCam a identifié les dispositions relatives aux terres dans les textes pertinents, y compris les accords internationaux et les instruments juridiques non contraignants. L'équipe a également examiné les lois, ordonnances, règlements, décrets, stratégies et autres documents de politique publique d'application générale.

Une analyse des instruments internationaux - y compris les Directives Volontaires pour une Gouvernance Responsable des Régimes Fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, le Cadre et lignes directrices de l'Union Africaine sur la terre, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention sur la diversité biologique - a permis d'identifier plus de 300 questions relatives au foncier. Les regroupements ont réduit le nombre à près de 100. En fin de compte, l'équipe a identifié dix questions prioritaires qui reflètent certains des défis les plus urgents en matière de gouvernance foncière auxquels le Cameroun rural est confronté, défis très étroitement liés à l'ensemble des centres d'intérêt de LandCam aux niveaux local et national.

Les dix points portent sur des questions telles que la transparence et l'efficacité de la protection des titulaires de droits concernés dans les processus d'indemnisation, la reconnaissance et la protection des droits fonciers collectifs et non documentés, ainsi que des droits fonciers des femmes et des peuples autochtones, la reconnaissance du consentement préalable, libre et éclairé de tous les titulaires de droits fonciers, et la responsabilisation des gestionnaires de parcs, des investisseurs bénéficiant de cessions de terres à grande échelle et des autorités administratives, traditionnelles et locales envers les communautés affectées. Chaque année, l'équipe LandCam produira des évaluations qualitatives de l'état actuel de la politique et des changements éventuels par rapport à l'année précédente.

La collecte des données sera effectuée par l'équipe LandCam, en collaboration avec les ONG et les partenaires locaux, et des évaluations annuelles seront présentées lors des événements nationaux et des dialogues multi-acteurs. Une section du rapport annuel sera également consacrée à cet exercice. La section comprendra, sous forme de tableau, des données relatives à chaque indicateur, ainsi qu'un bref commentaire sur les tendances de l'élaboration des politiques et des pratiques nationales.

Les dix points à suivre au niveau national

Les dix points prioritaires feront l'objet d'un suivi en fonction de l'évolution des politiques et des pratiques. L'évaluation de la pratique portera sur des activités ou des projets spécifiques et de nature à donner un aperçu du sujet étudié, sur la base des activités menées pendant l'année précédant la publication du rapport.

1. Reconnaissance et protection des droits fonciers des femmes et des peuples autochtones, y compris le droit à l'information, à la consultation et à la participation aux processus pouvant influencer sur leurs droits fonciers.
2. Dispositions relatives à l'application du consentement préalable, libre et éclairé pour les droits fonciers communautaires, y compris les droits collectifs et non documentés.
3. Dispositions pour une protection égale des droits fonciers « formels » et « informels » et des droits fonciers collectifs et individuels.
4. Efficacité des dispositions régissant l'expropriation pour cause d'utilité publique pour protéger les droits fonciers affectés, y compris les détenteurs individuels et collectifs de droits fonciers informels.
5. Qualité des arrangements visant à responsabiliser les gouvernements locaux, les autorités traditionnelles et les investisseurs impliqués dans des acquisitions foncières à grande échelle.
6. Prévision d'un recensement obligatoire de tous les droits fonciers existants, y compris les droits collectifs et non documentés, avant la mise en œuvre d'un investissement foncier.
7. Disposition prévoyant l'obligation pour chaque investisseur foncier de mettre en place un mécanisme non judiciaire de gestion des conflits ou de recours concernant les droits fonciers formels et informels.
8. Respect et protection des droits fonciers informels et formels, individuels et collectifs, par les acteurs non étatiques, y compris les groupes de conservation, dans le cadre de leurs activités.
9. Cohérence des questions foncières entre les lois sur les terres et les ressources naturelles, et cohérence dans l'attribution des concessions foncières par les États.
10. Qualité de l'accès à la justice en cas de conflits fonciers, y compris ceux impliquant des détenteurs de droits fonciers informels, tant dans la législation que dans la pratique.

Le projet

LandCam : Sécurisation des droits liés aux terres et aux ressources et amélioration de la gouvernance au Cameroun

Période : Février 2017 - janvier 2022

Le projet LandCam vise à mettre sur pied des approches innovantes pour faciliter un dialogue inclusif au niveau national, sur la base des enseignements tirés des expériences passées, afin d'améliorer la gouvernance foncière.

LandCam promeut l'apprentissage, tout au long de la réforme en cours, de la législation foncière du Cameroun et contribuera à renforcer les capacités des acteurs aux niveaux local, régional et national. LandCam travaille avec les principales parties prenantes à travers le Cameroun pour améliorer les droits coutumiers et formels à la terre et aux ressources naturelles en pilotant les innovations en matière de gouvernance foncière au niveau local et en contribuant à des réformes viables de la politique pertinente.

De nouveaux espaces seront créés pour un dialogue et une analyse plus éclairés, plus efficaces et plus inclusifs, avec la participation des parties prenantes. LandCam surveillera les changements sur le terrain, suivra les réformes juridiques et partagera les leçons tirées à l'échelle nationale et internationale.

Qui sommes-nous ?

LIIED, le CED et le RELUFA sont les organisations chargées de la mise en œuvre du projet LandCam, en collaboration avec un ensemble de partenaires au Cameroun et à l'international.



Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED)

L'IIED promeut le développement durable en reliant les priorités locales aux défis mondiaux. L'institut soutient certaines des populations les plus vulnérables du monde pour mieux faire entendre leur voix dans la prise de décision.



Centre pour l'Environnement et le Développement (CED)

Le CED est une organisation indépendante œuvrant pour la promotion de la justice environnementale et la protection des droits, des intérêts, de la culture et des aspirations des communautés locales et autochtones en Afrique centrale. Membre actif de plusieurs réseaux, le CED a réussi, au fil des ans, à mobiliser des alliés pour influencer positivement des cadres légaux, surveiller les activités d'exploitation des ressources naturelles, renforcer durablement les capacités de dizaines de communautés locales, et produire une importante documentation scientifique et de plaidoyer.



Réseau de Lutte contre la Faim (RELUFA)

Le RELUFA est une plateforme d'acteurs de la société civile et des communautés de base créée en 2001, qui a pour objet de combattre les problèmes systémiques générateurs de pauvreté, de faim, et les injustices sociales, économiques et environnementales au Cameroun. Le travail du RELUFA repose sur trois programmes : l'équité dans les industries extractives, la justice foncière et des ressources associées, et la justice alimentaire et commerciale.

Le présent rapport a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être perçu comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.

Le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), la Fondation Arcus et les Amis de la Terre Pays-Bas ne participent pas à la production du présent rapport mais soutiennent également certaines activités liées au projet LandCam.

Première édition :
Centre pour l'Environnement et le Développement (Cameroun), 2019. Tous droits réservés.

Pour plus d'informations contactez-nous :
Tél: + 237 650818841 / 695338274
E-mail: contact@cedcameroun.org

Design graphique et mise en page :
CREATIVE CAMEROUN,
E-mail: hermannmomo@yahoo.fr

Crédits photo de couverture :
Centre pour l'Environnement et le Développement (Cameroun)

Suivi de l'évolution de la gouvernance foncière en vue d'éclairer la réforme du droit au Cameroun : Note méthodologique

La dernière grande réforme du droit foncier au Cameroun remonte à 1974, lorsque le Gouvernement promulgua une série d'ordonnances sur le régime foncier, dont les directives d'application ont suivi en 1976. Le contexte national a, depuis, profondément changé, avec des investissements sans précédent dans l'exploitation forestière, l'exploitation minière et la construction de grandes infrastructures.

Le défi majeur auquel est confronté le Cameroun est d'assurer une gouvernance appropriée de la terre et des ressources naturelles, que se partagent une diversité d'acteurs selon une réglementation parfois désuète. Le Cameroun s'est engagé dans un processus de réforme juridique dans les principaux secteurs des ressources naturelles (forêts, mines, terres). Ce processus offre une occasion unique d'accroître la cohérence et la complémentarité entre les lois sectorielles, et d'accroître l'efficacité globale de la gouvernance des terres et des ressources. Le choix fait par le Gouvernement camerounais de demander officiellement aux parties prenantes de contribuer à la réforme du droit foncier donne l'occasion à la société civile et aux communautés locales de soumettre des suggestions au Ministère en charge de la gestion des terres.

Le présent document explique la méthodologie qu'utilise le projet LandCam, financé par l'Union européenne, afin de contribuer à l'amélioration de la gouvernance foncière au Cameroun. Cette méthodologie s'articule autour de trois composantes principales : les trois sites pilotes accueillant les activités visant à encourager le renforcement du dialogue multipartite sur la gestion des terres et des ressources naturelles ; un travail de recherche spécial sur un thème prioritaire de la gouvernance foncière ; et un mécanisme de suivi au niveau national.



En partenariat avec :

